



AMIANTE

Formation préalable de l'encadrement

Art. R 4412-139 du code du travail :
sous section 4

Public visé – pré-requis : Avoir plus de 18 ans. Personnel en charge de l'encadrement d'opérateurs.

Objectifs pédagogiques :

Connaître les risques liés à l'exposition au risque amiante. Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits. Etre capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante. Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source. Etre capable d'établir un mode opératoire à intégrer au plan de prévention et de le faire appliquer.

Lieu : Dans les locaux de l'AFC.

Sanction : Évaluation continue des stagiaires durant la formation et délivrance d'une attestation de formation.

Dates et durée : du 11 au 15 septembre (à confirmer), soit 5 jours

Contenu : prescriptions de formation conforme à l'arrêté du 23/02/2012

1/ L'Amiante : le matériau

- Les origines, les propriétés physico-chimiques de l'amiante
- Savoir identifier les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les produits de substitution
- Présentation des techniques de recherche de l'amiante
- Savoir identifier les terrains Amiantifères et mettre en place des actions de prévention

2/ Les risques liés à l'exposition à l'amiante

- Connaître les enjeux de la prévention
- Connaître les mécanismes d'intoxication, les pathologies et les maladies professionnelles
- La prévention des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés : Risques électriques, Risques chimiques, Chute en hauteur, ...
- Les logigrammes DGT de décembre 2013 (Industrie / Bâtiment)
- Le document unique et les modes opératoires suivant R.4412-145

3/ Dispositions réglementaires

- Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés

- Les droits individuels et collectifs des travailleurs
- Les diagnostics obligatoires Les prélèvements d'air, (Techniques et objectifs)
- Rôles et missions des Propriétaires, MO / M oe, Entreprises, Intervenants, CHSCT, Médecin du travail
- Les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes

4/ Les sanctions

- Responsabilités pénales
- Evaluation des risques et analyse critique d'un repérage de l'amiante et Notices de postes, méthodes de travail, procédures opératoires
- Enregistrement des opérations
- Choix, utilisation et maintenance des équipements de protection
- Gestion des déchets
- Consignes à tenir en cas de situation d'urgence et situations anormales
- Communication de l'information et du savoir-faire prévention des risques liés à l'amiante Faire appliquer les procédures et les méthodes
- Validation des acquis